

Demande d'autorisation environnementale pour un parc éolien sur la commune de Diou

CDNPS de l'Indre

Formation sites et paysages

24 mai 2022

DREAL Centre-Val de Loire

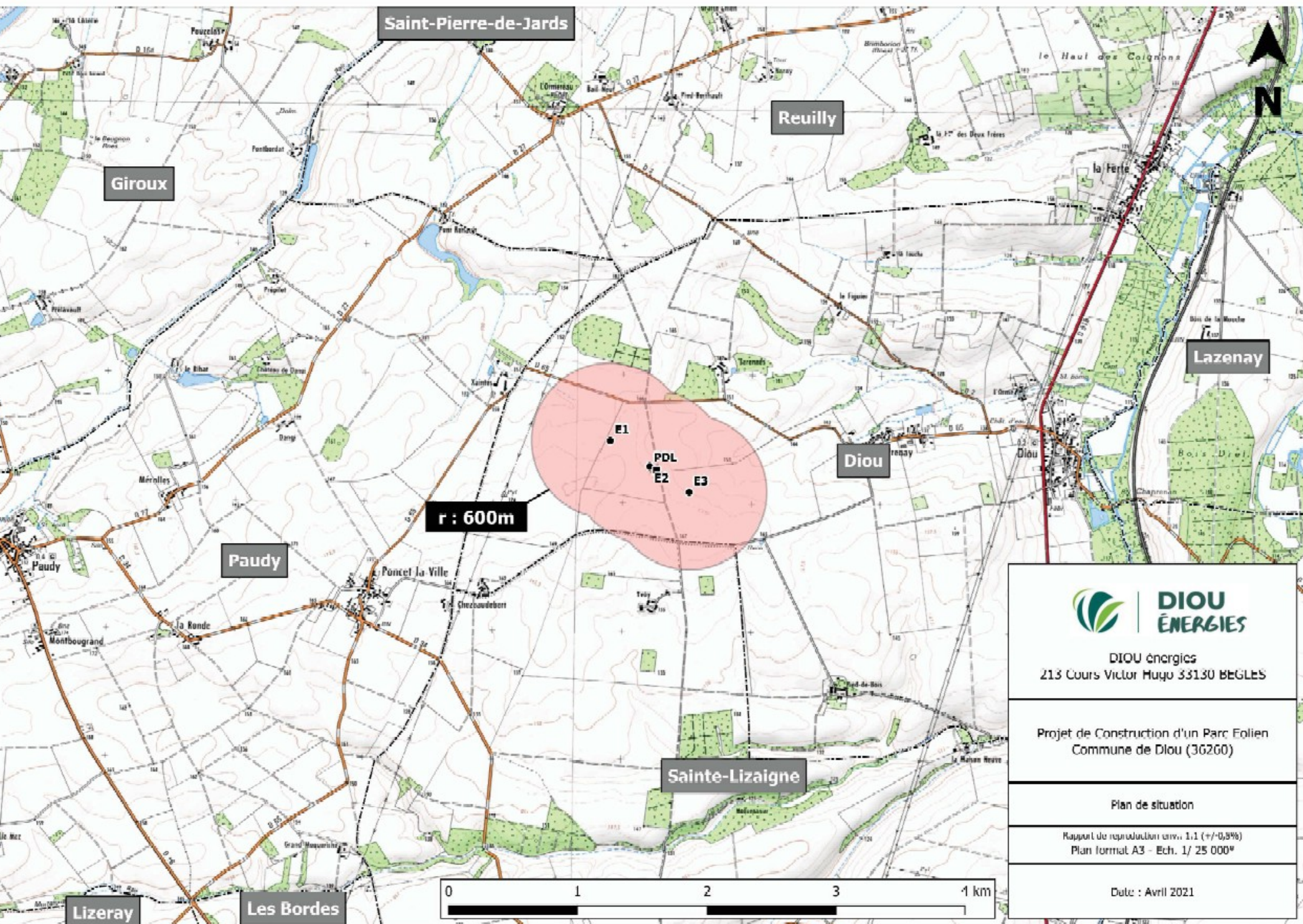


Nature et volume d'activité

- Pétitionnaire : Société DIOU ENERGIES
- Le parc éolien est composé de :
 - 3 aérogénérateurs de gabarit suivant

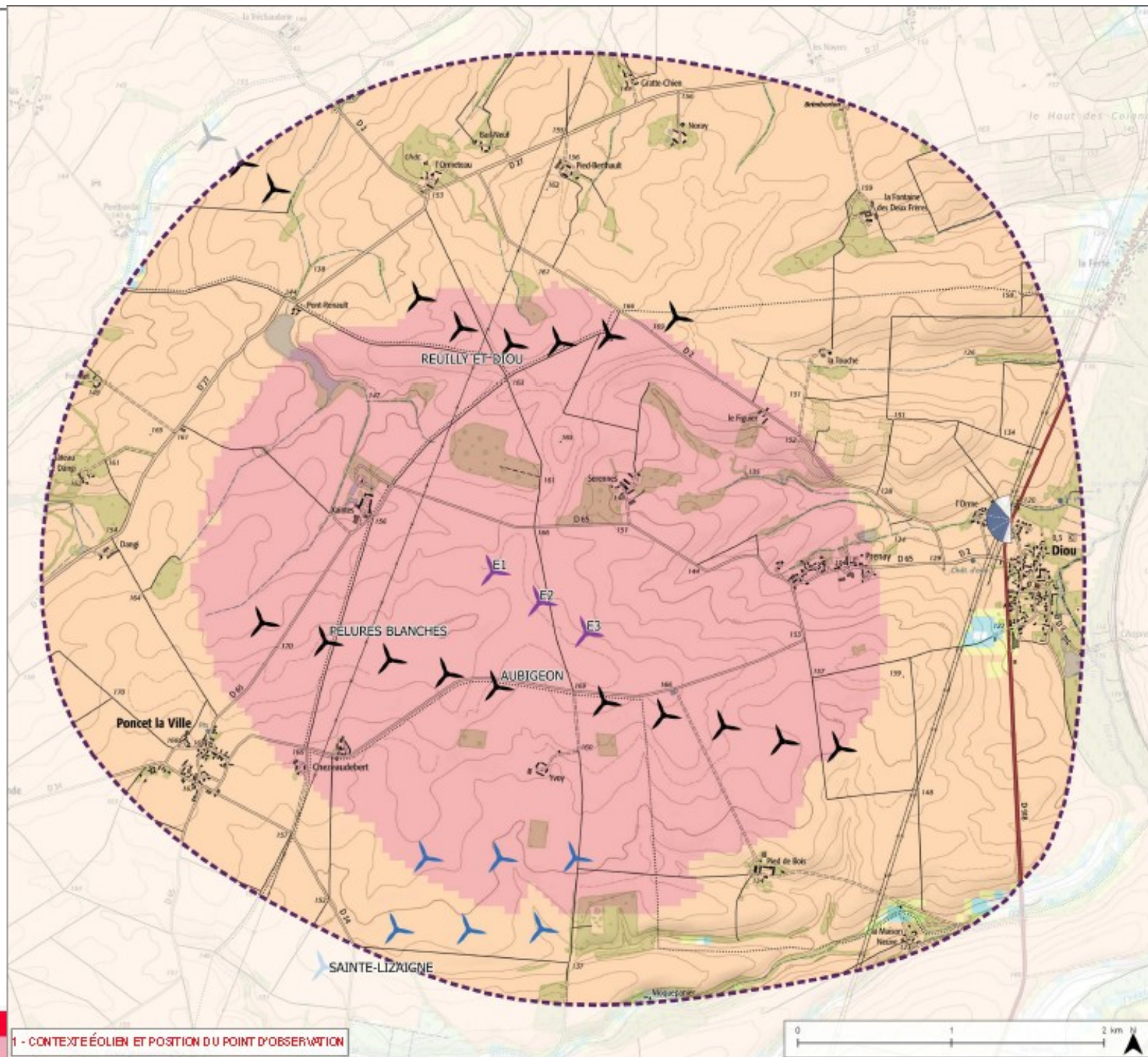
▪ Hauteur de mât :	111 m		Hauteur totale en bout de pale : 171,5 m
▪ Diamètre du rotor :	131 m		
▪ Puissance unitaire :	3,9 MW		Puissance totale du parc : 11,7 MW
 - 1 poste de livraison électrique
 - Autorisation ICPE - rubrique 2980 : AM 26/08/2011 modifié

Localisation



 <p>DIOU ÉNERGIES</p> <p>DIU énergies 213 Cours Victor Hugo 33130 BEGLES</p>
<p>Projet de Construction d'un Parc Éolien Commune de Diou (30260)</p>
<p>Plan de situation</p>
<p>Rapport de reproduction env. 1:1 (+/-0,3%) Plan format A3 - Ech. 1/ 25 000^e</p>
<p>Date : Avril 2021</p>

Contexte éolien



1 - CONTEXTE ÉOLIEN ET POSITION DU POINT D'OBSERVATION

Procédure AEU - Bilan des consultations

- Dépôt du dossier – 26/04/2021
- Rapport de recevabilité – 20/10/2021
- Avis de l'autorité environnementale – 10/11/2021

- Enquête publique du 10/01 au 11/02/2022
 - 16 conseils municipaux et communautaires concernés (rayon de 6 km) dans le Cher et dans l'Indre

 - Mobilisation : 87 % contributions défavorables

- Rapport de la commission d'enquête – 11/03/2022

3 recommandations

4 favorables
4 défavorables
8 n'ont pas délibéré

Avis favorable
sous 7 réserves

Procédure AEU - Bilan des consultations

- Avis des services contributeurs

- UDAP du Cher
- UDAP de l'Indre
- ARS
- SDIS
- DDT

Réservé
Réservé
Favorable
Observations
Observations

- Avis des gestionnaires de radars et de réseaux

- Direction Générale de l'Aviation Civile
- Services de l'Armée de l'Air
- Météo France

Favorable
Favorable
Non requis

Impact sur le paysage et le patrimoine historique

- Covoisibilités constatées depuis les axes routiers ou aux abords des monuments suivants :
 - La commanderie de l'Ormeteau à Reuilly (MHI à 1,5 km)
 - La tour du château de Paudy (MHICà 3,7 km)
 - Le château de Saragosse à Limeux (MHI à 8,3 km)
 - Eglise Saint-Cyr et Tour Blanche à Issoudun (MHC à 10 km)

- L'analyse cartographique du risque de saturation visuelle fait état d'un risque théorique sur les bourgs de Diou, Paudy et Giroux.

Pas de saturation visuelle générée par le projet depuis les bourgs environnants.

 Caractéristiques techniques des machines (**Titre II – art. 1**)

Impact sur la biodiversité

- Enjeu sur l'avifaune : nidification possible (Busard Saint-Martin, Oedicnème criard) au moment de la phase de travaux et passage d'oiseaux migrateurs en faibles effectifs (Grue cendrée, rapaces)
- Lancement des travaux en dehors de la période de reproduction (**Titre II – art. 4.2**)
- Suivi de la mortalité de l'avifaune (**Titre II – art. 4.2**)

- Présence de chiroptères : espèces communes et migratrices identifiées (pipistrelles, noctules)
- Plan de bridage (**Titre II – art. 4.2**)
- Suivi de la mortalité des chiroptères + écoutes d'activité en altitude (**Titre II – art. 4.2**)

- Arrachage de 50 ml de haies au sud du site
- Replantation de 80 ml de haies arbustives (**Titre II – art. 4.2**)

Autres dispositions adaptées au projet

- Mesures de protection de la ressource en eau liée à la proximité d'un captage AEP (**Titre II – art. 4.3**)
- Bridage et mesures acoustiques in situ dès la mise en service du parc puis à fréquence quinquennale (**Titre II – art. 4.3**)
- Calcul du montant des garanties financières (**Titre II – art. 3**)
- Équipement du poste de livraison en extincteurs adaptés au risque (**Titre II – art. 5**)

Conclusion et proposition de l'Inspection des Installations Classées

Les prescriptions énoncées permettent de maîtriser les risques et nuisances induits par le parc éolien sur son environnement.

Il est proposé d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale sollicitée pour le parc éolien de Diou Energies, sous réserve du respect des prescriptions.